Noms :……. **Classe :…….**
Prénoms : ……

Etude de cas :
La réhabilitation du quartier prioritaire de La Forge (Oyonnax, Ain, Auvergne-Rhône-Alpes),

Ordre de mission :
Le Ministère de la cohésion des territoires vous commande **un rapport** sur la situation du **quartier prioritaire de La Forge à Oyonnax.** En effet, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a introduit une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville **(QPV)** ou **(QP : Quartier prioritaire)** ont été définis de la manière suivante : **c'est un quartier où se concentrent les revenus les plus faibles (les plus pauvres).** Vous devez compléter un certain nombre d'indicateurs pour prouver que La Forge est un bien un QP. Vous devez aussi signaler les projets d'aménagement destinés à développer l'activité économique et l'emploi, la cohésion sociale, et l'amélioration du cadre de vie des habitants du QP (ou QPV) de La Forge.
Votre tâche est de compléter le rapport suivant qui est à rendre pour le : ……

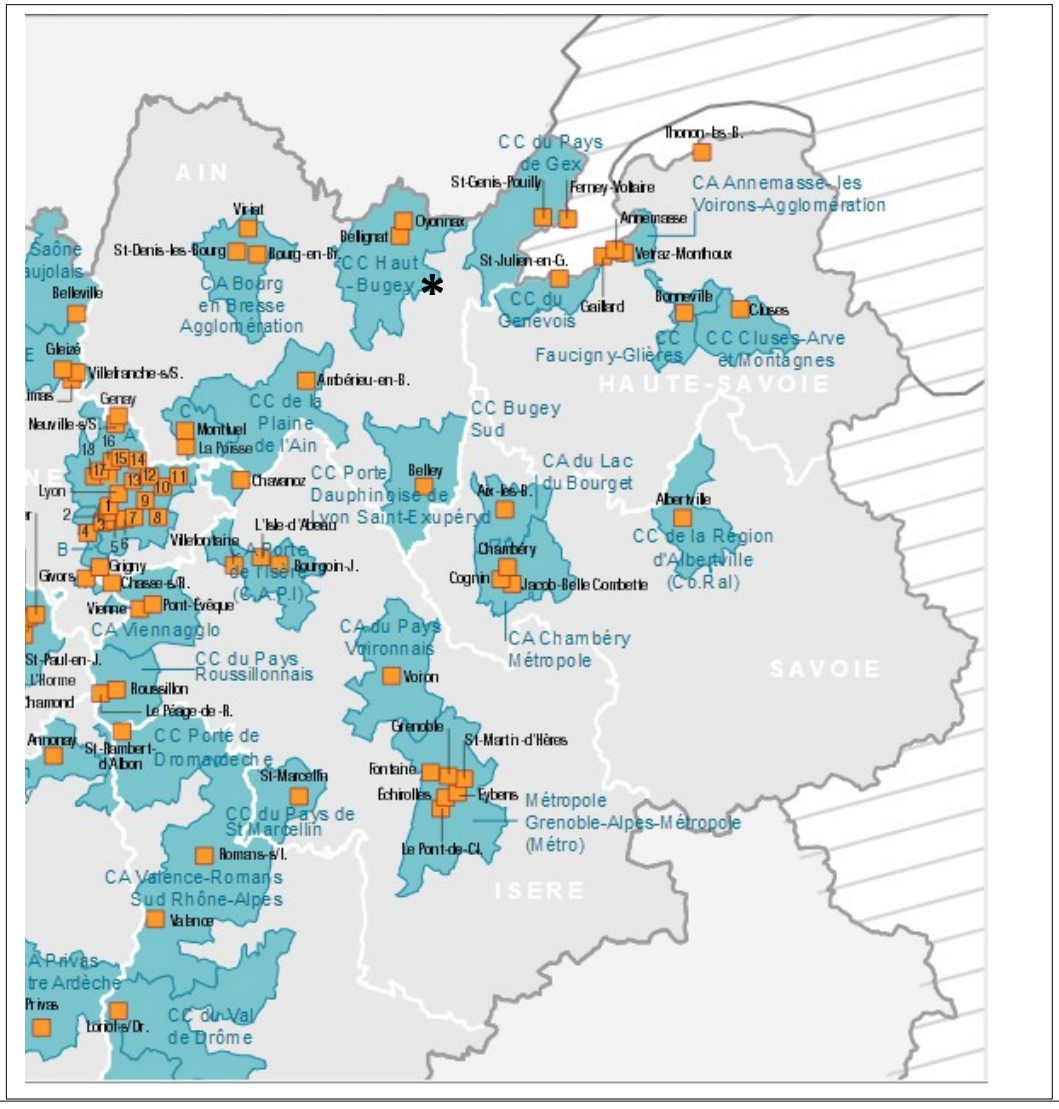

* Communauté de communes du Haut Bugey devenue Haut Bugey Agglomération = regroupement de communes en intercommunalité (EPCI)

1

La géographie prioritaire de la politique de la ville
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Commune ayant un ou plusieurs QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville)
Intercommunalité * concernée par un ou plusieurs QPV

* Périmètre au 1er janvier 2015. Les communes sans intercommunalité sont signataires d'un contrat de ville en 2015.

140 QPV soit **10,8 %** des QPV de la France métropolitaine

411 130 habitants en QPV soit **5,3 %** de la population régionale

2 Quartier Prioritaire : La Plaine - La Forge

Rattachement EPCI : CA Haut - Bugey Agglomération
Rattachement Contrat de ville : CC Haut - Bugey

24
surface (ha)

4 467
Population municipale 2013

Quartier prioritaire

Fiches thématiques

Démographie 2018 — Documentation version 2017
Education 2017 — Documentation
Insertion professionnelle 2018 — Documentation version 2017
Revenu 2018 — Documentation version 2017
Tissu économique 2018 — Documentation version 2017

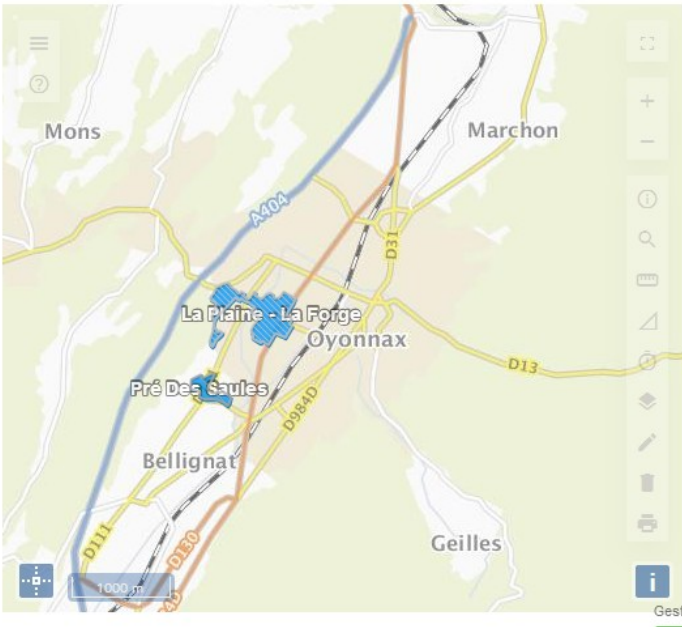

3 Caractéristiques socio-démographiques des ménages 2012

	Quartier Prioritaire La Plaine - La Forge
Part des ménages imposés	33.6 %
Part des familles monoparentales parmi les ménages	16.1 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	17.1 %
Part des ménages locataires	95.0 %
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	8.5 %
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	40.3 %
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	60.1 %

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal, 2012

4 Caractéristiques socio-démographiques des ménages 2014

	Quartier Prioritaire La Plaine - La Forge
Part des ménages imposés	22.6 %
Part des familles monoparentales parmi les ménages	15.4 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	17.0 %
Part des ménages locataires	n.d.
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	7.7 %
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	39.9 %
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	61.7 %

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal, 2014

5 Une concentration de populations pauvres et précarisées

« Dans les quartiers prioritaires la population est plus jeune, moins souvent scolarisée, et plus souvent étrangère. Les familles monoparentales sont plus fréquentes que dans les agglomérations où ces quartiers se situent. Les formes d'emploi y sont plus précaires (fragiles). Toutes les catégories de résidents en quartier prioritaire sont confrontées à des niveaux de chômage élevés et systématiquement supérieurs à ceux du reste des agglomérations qui les abritent. Des métiers moins qualifiés en quartier prioritaire y compris chez les diplômés Bac+5 qui occupent plus souvent des métiers d'ouvriers ou d'employés. Dans les quartiers prioritaires, moins d'un habitant sur deux est en emploi et dans des conditions plus précaires : plus souvent en CDD, intérim ou à temps partiel « subi » qu'ailleurs. »

D'après l'Observatoire nationale de la politique de la ville, 2019.

Questions :

I) Localiser et caractériser le quartier prioritaire de La Forge

Situez le quartier de La Forge à différentes échelles (région, département, ville). (Docs 1 et 2) ……
……
……
……
……
Doc.1 : Combien de personnes vivent dans un QPV en Auvergne-Rhône-Alpes ? Quelle part de la population cela représente-t-il ? ……
Doc.1 : Quelle autre commune est concernée à part Oyonnax dans la CC Haut-Bugey ? ……
Doc.2 : Combien d'habitants vivent dans les quartiers prioritaires d'Oyonnax et Bellignat ? Sur quelle surface ?
……
Doc.3 : présenter le document 3 ……
……
……
Doc.3 : Quelle est la part des ménages imposés en 2012 ? ……
Doc.3 : Vérifier le sens des termes « ménages imposés » dans le lexique à la fin du dossier et expliquer pourquoi la part des ménages imposés est un indicateur de pauvreté dans le QP de la Forge ……
……
……
Doc 3 : Quels sont les indicateurs qui paraissent le plus pertinent pour montrer que le QP de La Plaine- La Forge concentre la pauvreté ? il faut en indiquer au moins trois en citant les chiffres de manière précise.
……
……
……
……
Doc. 3 et 4 : A partir des deux tableaux statistiques de 2012 et 2014, comparer la part des ménages imposés, le taux de pauvreté et la part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage.
Ex : La part des familles monoparentales parmi les ménages était de 16,1 % en 2012 dans le quartier prioritaire La Plaine-La Forge alors qu'elle n'est plus que de 15,4 % en 2014. Il y a donc eu une faible diminution de la part des familles monoparentales dans ce quartier.
……
……
……
……
……
……

……
……
……
……
Doc 5 : Relever toutes les caractéristiques de la population d'un quartier prioritaire par rapport à l'ensemble de la population de l'agglomération qui les entoure.
……
……
……
……
……
……

……
……
……
……
……

Lexique :

Commune :
Plus petite collectivité française. Son siège est la mairie.

EPCI :
Un **établissement public de coopération intercommunale** (**EPCI**) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité. A Oyonnax, il s'agit du regroupement de communes appelé Haut Bugey Agglomération (Arbent en fait partie !).

HLM :
Habitat à loyer modéré (loyer plus faible).

Médian ou médiane :
La moitié. Ex : le revenu médian = la moitié des personnes a un revenu inférieur au revenu médian, la moitié a un revenu supérieur.

Premier quartile
Les données allant de 0 à 25 % inférieur (1/4).

Troisième quartile
Les données allant de 0 à 75 % inférieur (3/4)

Rapport interdécile (D9/D1)
Rapport entre les 10% de données les plus élevées et les 10 % les plus faibles. Cela permet de mesurer les inégalités. Ex : 6,8 veut dire que les 10% des revenus fiscaux mensuels des ménages les plus élevés dans le QP sont 6,8 fois plus importants que ceux des 10 % des ménages ayant les revenus fiscaux les plus faibles dans le QP.

Ménage :
Une famille composée d'au moins une personne (célibataire, marié, concubin, avec ou sans enfants…).

Ménage imposé :
Famille qui paye des impôts.

La politique de la ville :

La politique de la ville fait son apparition au début des années 80 pour répondre aux problèmes découlant des grands programmes d'urbanisation de l'après-guerre. Elle a pour ambition de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre territoires et aussi de replacer l'habitant au cœur de l'environnement.

Quartier prioritaire ou quartier prioritaire de la politique de la ville :
Quartier d'une ville qui concentre les revenus les plus faibles.

Revenu :
Ensemble des ressources d'une personne (salaire, patrimoine…).

Revenus fiscaux mensuels déclarés des ménages par unité de consommation
Le revenu fiscal par unité de consommation est une mesure des revenus déclarés au fisc (impôts) qui tient compte de la taille et de la composition des ménages.

Unité de consommation :
Le nombre de personnes d'un ménage (famille) est ramené à un nombre d'« unités de consommation ». L'échelle actuellement la plus utilisée est la suivante : 1 UC (unité de consommation) pour le premier adulte du ménage 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Unité urbaine:
On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.